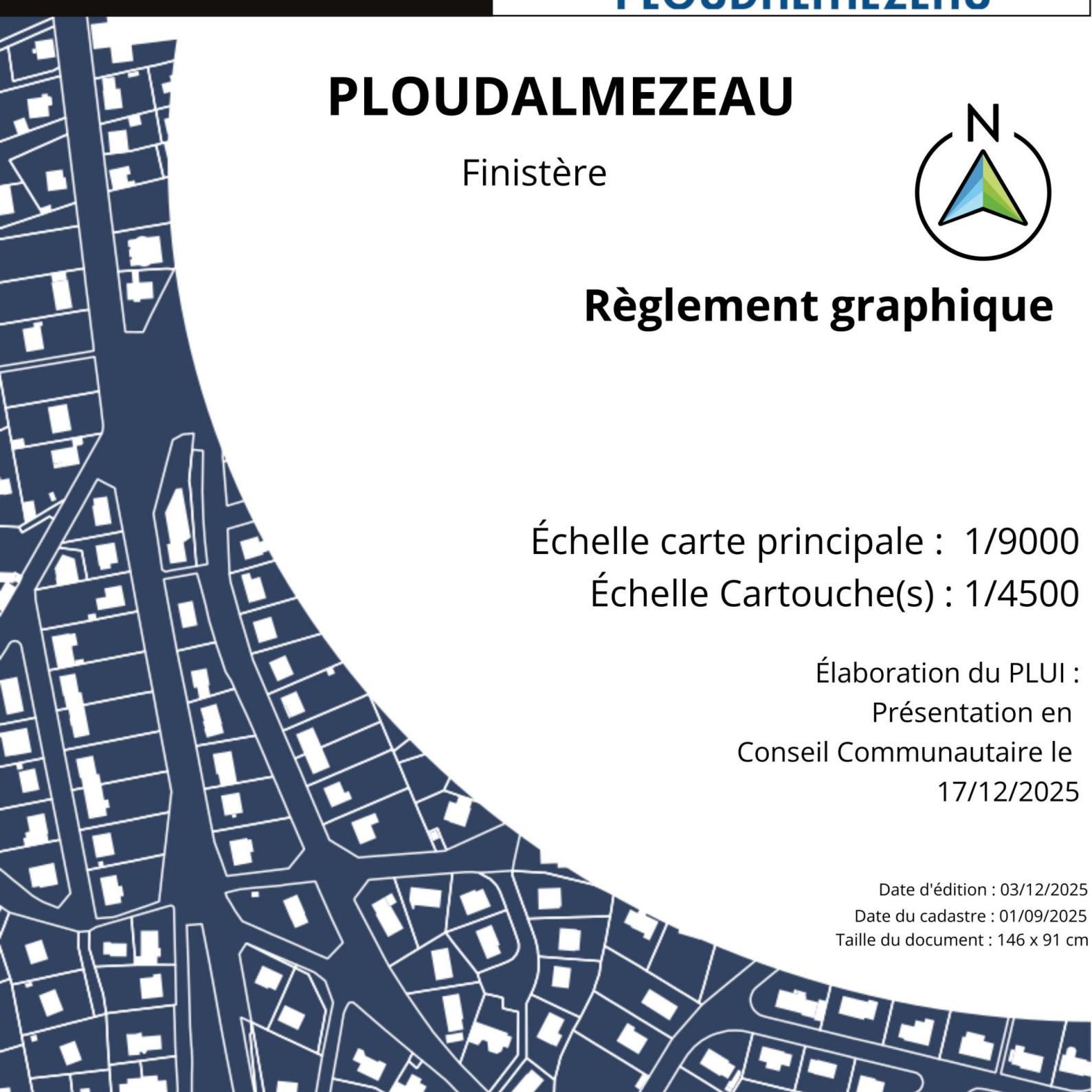




Échelle carte principale : 1/9000
Échelle Cartouche(s) : 1/4500

Élaboration du PLUi :
Présentation en
Conseil Communautaire le
17/12/2025

Date d'édition: 10/12/2025
Date du cadastre: 01/01/2025
Taille du document: 146 x 91 cm



U-ZONES URBAINES
Zones urbaines à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat
U1: Zone urbaine à vocation principale d'habitat qui correspond aux zones urbaines denses des centres-villes
U2: Zone urbaine à vocation principale d'habitat qui correspond aux zones urbaines denses des centres-bourgs
U3: Zone urbaine à vocation principale d'habitat qui correspond au tissu urbain de densité moyenne
Zones urbaines dédiées aux activités économiques
U4: Zone urbaine à vocation d'activités économiques liées à la mer (portuaires, maritimes)
U5: Zone urbaine dédiée aux activités commerciales
Zones urbaines à vocation d'équipements publics, d'intérêt collectif, d'équipements portuaires, de loisirs, culturels
U6: Zone urbaine à vocation de loisirs
U7: Zone urbaine à vocation d'équipements dédiés aux activités maritimes et portuaires
U8: Zone urbaine à vocation d'équipements de loisirs et touristiques (camping)
U9: Zone urbaine à vocation d'équipements collectifs et de service public
U10: Zone urbaine à vocation d'équipements de loisirs et touristiques (ateliers)

AU-ZONES À URBANISER

Zones à urbaniser à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat
TAUH1: Zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'habitat, incluant les zones d'habitat et d'activités économiques
TAUH2: Zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'habitat, incluant les zones d'habitat et d'activités économiques
Zones à urbaniser dédiées aux activités économiques
TAUH3: Zone à urbaniser à court terme à vocation d'activités économiques et commerciales
TAUH4: Zone à urbaniser à court terme à vocation économique et commerciale
Zones à urbaniser à vocation d'équipements publics, d'intérêt collectif, d'équipements portuaires, de loisirs, culturels
TAUH5: Zone à urbaniser à long terme à vocation de loisirs
TAUH6: Zone à urbaniser à long terme à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de service public
TAUH7: Zone à urbaniser à court terme à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de service public

A-ZONES AGRICOLES

A/ A1: Zone agricole
A1: Zone agricole d'extraction des ressources du sol et des sous-sols

A2: Zone agricole au débord de sécheresses inattendues

A3: Zone agricole à vocation d'équipements

A4: Zone agricole à vocation économique

N-ZONES NATURELLES ET FORESTIÈRES

N/ N1: Zone naturelle terrestre

N/ N2: Zone naturelle qui correspond aux espaces remarquables et/ou protégés

N3: Zone naturelle qui correspond aux espaces remarquables et/ou protégés

N4: Zone naturelle qui correspond aux espaces remarquables et/ou protégés

N5: Zone naturelle qui correspond aux espaces remarquables et/ou protégés

N6: Zone naturelle à vocation d'équipements

N7: Zone naturelle à vocation d'équipements

N8: Zone naturelle à vocation d'équipements

N9: Zone naturelle à vocation d'équipements

N10: Zone naturelle à vocation d'équipements

N11: Zone naturelle à vocation d'équipements

N12: Zone naturelle à vocation d'équipements

N13: Zone naturelle à vocation d'équipements

N14: Zone naturelle à vocation d'équipements

N15: Zone naturelle à vocation d'équipements

N16: Zone naturelle à vocation d'équipements

N17: Zone naturelle à vocation d'équipements

N18: Zone naturelle à vocation d'équipements

N19: Zone naturelle à vocation d'équipements

N20: Zone naturelle à vocation d'équipements

N21: Zone naturelle à vocation d'équipements

N22: Zone naturelle à vocation d'équipements

N23: Zone naturelle à vocation d'équipements

N24: Zone naturelle à vocation d'équipements

N25: Zone naturelle à vocation d'équipements

N26: Zone naturelle à vocation d'équipements

N27: Zone naturelle à vocation d'équipements

N28: Zone naturelle à vocation d'équipements

N29: Zone naturelle à vocation d'équipements

N30: Zone naturelle à vocation d'équipements

N31: Zone naturelle à vocation d'équipements

N32: Zone naturelle à vocation d'équipements

N33: Zone naturelle à vocation d'équipements

N34: Zone naturelle à vocation d'équipements

N35: Zone naturelle à vocation d'équipements

N36: Zone naturelle à vocation d'équipements

N37: Zone naturelle à vocation d'équipements

N38: Zone naturelle à vocation d'équipements

N39: Zone naturelle à vocation d'équipements

N40: Zone naturelle à vocation d'équipements

N41: Zone naturelle à vocation d'équipements

N42: Zone naturelle à vocation d'équipements

N43: Zone naturelle à vocation d'équipements

N44: Zone naturelle à vocation d'équipements

N45: Zone naturelle à vocation d'équipements

N46: Zone naturelle à vocation d'équipements

N47: Zone naturelle à vocation d'équipements

N48: Zone naturelle à vocation d'équipements

N49: Zone naturelle à vocation d'équipements

N50: Zone naturelle à vocation d'équipements

N51: Zone naturelle à vocation d'équipements

N52: Zone naturelle à vocation d'équipements

N53: Zone naturelle à vocation d'équipements

N54: Zone naturelle à vocation d'équipements

N55: Zone naturelle à vocation d'équipements

N56: Zone naturelle à vocation d'équipements

N57: Zone naturelle à vocation d'équipements

N58: Zone naturelle à vocation d'équipements

N59: Zone naturelle à vocation d'équipements

N60: Zone naturelle à vocation d'équipements

N61: Zone naturelle à vocation d'équipements

N62: Zone naturelle à vocation d'équipements

N63: Zone naturelle à vocation d'équipements

N64: Zone naturelle à vocation d'équipements

N65: Zone naturelle à vocation d'équipements

N66: Zone naturelle à vocation d'équipements

N67: Zone naturelle à vocation d'équipements

N68: Zone naturelle à vocation d'équipements

N69: Zone naturelle à vocation d'équipements

N70: Zone naturelle à vocation d'équipements

N71: Zone naturelle à vocation d'équipements

N72: Zone naturelle à vocation d'équipements

N73: Zone naturelle à vocation d'équipements

N74: Zone naturelle à vocation d'équipements

N75: Zone naturelle à vocation d'équipements

N76: Zone naturelle à vocation d'équipements

N77: Zone naturelle à vocation d'équipements

N78: Zone naturelle à vocation d'équipements

N79: Zone naturelle à vocation d'équipements

N80: Zone naturelle à vocation d'équipements

N81: Zone naturelle à vocation d'équipements

N82: Zone naturelle à vocation d'équipements

N83: Zone naturelle à vocation d'équipements

N84: Zone naturelle à vocation d'équipements

N85: Zone naturelle à vocation d'équipements

N86: Zone naturelle à vocation d'équipements

N87: Zone naturelle à vocation d'équipements

N88: Zone naturelle à vocation d'équipements

N89: Zone naturelle à vocation d'équipements

N90: Zone naturelle à vocation d'équipements

N91: Zone naturelle à vocation d'équipements

N92: Zone naturelle à vocation d'équipements

N93: Zone naturelle à vocation d'équipements

N94: Zone naturelle à vocation d'équipements

N95: Zone naturelle à vocation d'équipements

N96: Zone naturelle à vocation d'équipements

N97: Zone naturelle à vocation d'équipements

N98: Zone naturelle à vocation d'équipements

N99: Zone naturelle à vocation d'équipements

N100: Zone naturelle à vocation d'équipements

N101: Zone naturelle à vocation d'équipements

N102: Zone naturelle à vocation d'équipements

N103: Zone naturelle à vocation d'équipements

N104: Zone naturelle à vocation d'équipements

N105: Zone naturelle à vocation d'équipements

N106: Zone naturelle à vocation d'équipements

N107: Zone naturelle à vocation d'équipements

N108: Zone naturelle à vocation d'équipements

N109: Zone naturelle à vocation d'équipements

N110: Zone naturelle à vocation d'équipements

N111: Zone naturelle à vocation d'équipements

N112: Zone naturelle à vocation d'équipements

N113: Zone naturelle à vocation d'équipements

N114: Zone naturelle à vocation d'équipements

N115: Zone naturelle à vocation d'équipements

N116: Zone naturelle à vocation d'équipements

N117: Zone naturelle à vocation d'équipements

N118: Zone naturelle à vocation d'équipements

N119: Zone naturelle à vocation d'équipements

N120: Zone naturelle à vocation d'équipements

N121: Zone naturelle à vocation d'équipements

N122: Zone naturelle à vocation d'équipements

N123: Zone naturelle à vocation d'équipements

N124: Zone naturelle à vocation d'équipements

N125: Zone naturelle à vocation d'équipements

N126: Zone naturelle à vocation d'équipements

N127: Zone naturelle à vocation d'équipements

N128: Zone naturelle à vocation d'équipements

N129: Zone naturelle à vocation d'équipements